

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « LES CANAILLOUS »

L'association les Canaillous est ouvert aux assistantes maternelles, aux familles et aux enfants de 0 à 3 ans (avant scolarisation) de Romillé et hors commune sous dérogation en priorisant les familles de Romillé.

Elle a pour projet:

-D'offrir un lieu de rencontre, de convivialité, d'écoute, d'accueil dans le respect des différences, permettant pour certains de rompre l'isolement, de créer des solidarités de proximité, de favoriser l'intégration de nouvelles familles dans la commune et donc d'offrir un lieu de consolidation du tissu social.

-Permettre à des familles de rompre l'isolement et aux enfants de 0 à 3 ans de réaliser des activités, de rencontrer d'autres enfants. , de se socialiser tout en douceur...

-Être un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles et les familles.

Toutes les informations se trouve sur ce site : <http://lescanaillousaromille.jimdo.com/>

La cotisation annuelle est fixée et révisable chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Chaque famille doit s'acquitter de la cotisation annuelle par année scolaire . La cotisation est :

- à taux plein de fin août à juillet : 25€
- à taux réduit de fin août à fin décembre et de janvier à juillet : 13€

Chaque nouvel adhérent peut participer à 2 séances d'essai avant d'adhérer.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait exigé un remboursement de cotisation au cours d'année en cas de démission, d'exclusion, de déménagement, de mutation ou de décès d'un membre.

Toute personne d'adhérente doit remplir une fiche d'inscription et régler sa cotisation.

Tous les adhérents (es) doivent prendre connaissance du nouveau règlement au moment de leur adhésion, et le respecter.

Journées d'ouverture:

Tous les lundis, mardis,mercredis (sauf le 2ème et 4ème mercredi du mois) toute l'année sauf lors des périodes de fermeture annuelle du multi accueil.(Noël et Août)

Cet espace est ouvert de **9h jusqu'à 11h30**. Afin de respecter le rythme de chaque enfant, l'arrivée et le départ sont libres. En cas d'intervenant extérieur, il faudra respecter les horaires annoncés pour l'animation.

La salle d'activité accueille au maximum **15 enfants** et 10 adultes.

L'inscription à chaque séance se fait sur framadata. Un mail vous sera adressé pour cette occasion, il est conseillé de respecter votre inscription (en cas d'empêchement, pensez à vous désinscrire et /ou d'appeler au 02 99 68 27 53) et de veiller à ne pas dépasser 15 enfants par matinée.

Cet accueil est strictement réservé aux enfants de 0 à 3 ans inscrits à l'association accompagnés par son adulte référent pour une séance par semaine.

Vivre ensemble

L'espace les Canaillous est un lieu pour les enfants mais aussi pour les adultes, ce qui permet de rompre l'isolement, d'échanger et d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être.

Il est demandé à toute personne fréquentant l'association de faire preuve de discrétion.

La principale activité de l'enfant est **le jeu**. Certains ateliers (ex : éveil musical, psychomotricité...) feront l'objet d'une programmation et d'une inscription au préalable.

- ✓ Chacun (e) est invité(e) à accueillir les participant(e)s, adultes et enfants, à leur arrivée.
- ✓ Au début et à la fin de chaque séance, la participation de tous les adultes et enfants est demandée pour la mise en place et le rangement du matériel. La salle doit être rangée après son utilisation, un maximum de matériel (tapis, jeux roulants...) doit être surélevé en fin d'utilisation pour faciliter le nettoyage.

Lors des vacances scolaires et les mercredis, il faudra procéder au ménage de la salle et des parties communes.

- ✓ Il est demandé à chacun de ne pas laisser dans la salle des couches usagées, le linge utilisé et des denrées périssables.
- ✓ Chaque enfant est sous la responsabilité de son accompagnateur ; toutefois, tous les adultes présents sont invités à surveiller les enfants dans un esprit de sécurité.
- ✓ De manière à harmoniser les conditions d'accueil des enfants, il est préconisé de garder chez soi le ou les enfants en cas de fièvre ou de maladie contagieuse (varicelle, gastro-entérite, grippe...)
- ✓ Chaque personne présente a le droit de proposer une activité de son choix.
- ✓ Pour raison d'hygiène, les chaussures sont interdites dans les locaux.
- ✓ Il est demandé de respecter mutuellement les adultes et les enfants présents pendant les séances.
- ✓ L'usage personnel des téléphones portables est, dans la mesure du possible, à éviter.

Le nettoyage des jouets lors des vacances scolaires est l'affaire de tous, votre participation au moins deux fois sur l'année est obligatoire...

Si vous avez un besoin particulier ou une question les membres du bureau restent à votre disposition.